



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 01

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.03.24-01 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE » -
COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL – ANNEE 2022**

- Présentation du compte de gestion
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire présente la réglementation sur le compte de gestion et le compte administratif des Communes aux nouveaux Elus municipaux.

Il présente le compte de gestion du Lotissement Communal « Hameau de Sévigné » au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

CSOS RYA 11

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-18DEL2023-AR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



ESOS JVA



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-19DEL2023-BF

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 02

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.03.24-02 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE » -
COMpte ADMINISTRATIF – ANNEE 2022**

- Présentation du compte administratif
- Election de la Présidence dans le cadre du vote du compte administratif
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2022 pour l'entité Lotissement Communal Hameau de Sévigné.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	63 451,88	
Opérations de l'exercice	249 372,90	295 015,24
TOTAUX	312 824,78	295 015,24
Résultat définitif	- 17 809,54	

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté	249 372,90	
Opérations de l'exercice	182 058,80	249 372,90
TOTAUX	431 431,70	
Résultat définitif	-182 058,80	

LE CONSEIL,

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Francis MAHIEUX, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Monsieur PERNEL Bernard, Deuxième Adjoint, en qualité de Président de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un déficit de fonctionnement de 17 809 euros 54 et un déficit d'investissement de 182 058 euros 80.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 03

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESOS JVA 51

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-20DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-03 – COMMUNE - COMPTE DE GESTION DU TRESORIER MUNICIPAL
- ANNEE 2022

- Présentation du compte de gestion
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire présente le compte de gestion de la Commune au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Stéphane RIVOLIER, Trésorier Municipal.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

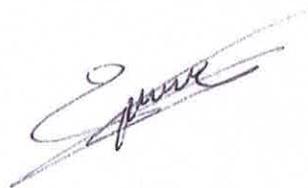
PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-21DEL2023-BF

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 04

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.03.24-04 – COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2022

- Présentation du compte administratif
- Election de la Présidence dans le cadre du vote du compte administratif
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'année 2022 pour la Commune.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		609 041,96
Opérations de l'exercice	776 514,78	935 524,27
TOTAUX	776 514,78	1 544 566,23
Résultat définitif		768 051,45

INVESTISSEMENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		138 852,25
Opérations de l'exercice	255 114,89	335 453,29
TOTAUX	255 114,89	474 305,54
Restes à réaliser	257 708,00	136 879,00
Résultat définitif		98 361,85

LE CONSEIL,

Constate les identités de valeurs avec les indications de gestion relatives au report à nouveau, résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

2023.04.17

Le Conseil Municipal en l'absence de Mr Francis MAHIEUX, Maire qui quitte la séance (conformément à l'article L 2121-14 du CGCT) élit Monsieur PERNEL Bernard, Deuxième Adjoint, en qualité de Président de séance avant le vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	10
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	12
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	02
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte administratif et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 768 051 euros 45 et un excédent d'investissement de 98 361 euros 65.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 05

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESUS JVA 2 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-23DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-05 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

- Présentation des demandes de subventions
- Vote des subventions
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire fait savoir que les demandes de subventions reçues ont été examinées lors de la réunion de l'ensemble des Commissions Communales le 17 mars 2023.

Il rappelle la réglementation en matière de contrat d'engagement républicain créé par la Loi du 24 avril 2021 confortant le respect des principes de la République et ayant fait l'objet du Décret N° 2021-1947 du 31 décembre 2021. Toute Association souhaitant obtenir un agrément d'Etat, une subvention publique ou accueillir un jeune en service civique se voit obligée depuis le 1^{er} janvier 2022, de souscrire aux 7 engagements du contrat.

Le Maire fait lecture de l'ensemble des propositions d'attributions de subventions au titre de l'année 2023.

LE CONSEIL,

Après avoir examiné l'ensemble des propositions d'attributions de subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11	11
DONNANTS POUVOIR	02	02
VOTANTS	13	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00	01 Pour l'attribution de la subvention à l'Association Studio le Rocher car membre de ladite Association
ABSTENTIONS	00	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13	12
MAJORITE ABSOLUE	07	07
POUR	13	12
CONTRE	00	

- **VALIDE** les montants de subventions au titre de l'année 2023 aux Associations listées ci-après.
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

CATEGORIES D'ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES POUR 2021
<u>Associations de MOHON</u>	Entente Mohon/St Malo des 3 Fontaines (Football)	1 300
	Anciens Combattants UNACITA et ACPG	200
	Club de l'Amitié (club du 3ème Age)	300
	Société de chasse de Mohon	1 250
	Majorettes de Mohon	1 500
	Lire à Mohon (Association qui gère la bibliothèque municipale)	1 500
	Club cyclo	200
	Moto club de St Marc	2 000
	Poker Club	500
	APEL du RPI Mohon/St Malo des 3 Fontaines	1 000
	Mohon Gym	300
	Clan des Loisirs qu'on Kiffe (CLK Jeux)	230
	Studio le Rocher	1 000
	Association des Amis de Notre Dame des Tertres	500
	<u>TOTAL</u>	11 780 euros

Associations extérieures à caractère sportif	La Ronde du Porhoët de Guilliers (Cyclisme)	100
	Entente des Korrigans du Porhoët (EKP) Football	350
	Handisport Ploërmel	300
	TOTAL	750 euros
Associations extérieures à caractère social	La banque alimentaire du Morbihan à VANNES	300
	Secours catholique à VANNES	100
	Les restaurants du cœur à VANNES	50
	Amicale du Personnel de PLOERMEL COMMUNAUTE et de ses Communes membres	760
	TOTAL	1 210 euros
Divers	Union départementale des Sapeurs- Pompiers du Morbihan à VANNES	100
	Solidarité paysans de Bretagne à LOCQUELTAS	200
	Echange et partage deuil	300
	BRIACE Lycée le Landreau (44)	50
	TOTAL	650 euros
	TOTAL GENERAL	14 390 euros

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



CSUS RYA 11



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-24DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 06

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESDS .RVA 11

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-24DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-06 – FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

- Demande de participation communale
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Département du Morbihan pour une participation communale pour aider au financement du fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2023 pour notamment financer l'accès et le maintien dans le logement.

Il est possible de financer à hauteur de 0 euro 10 par habitant sur la base du recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Le Maire propose d'attribuer une participation communale d'un montant de 100 euros.

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance de la demande,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	13
CONTRE	00

17 AVR. 2023

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-24DEL2023-AR

- **APPROUVE** la proposition du Maire et décide un versement de 100 euros pour l'année 2023.
Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du
7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



CSOS .RVA 1 1



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-25DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 07

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

CSOS RYA 7 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-25DEL2023-AR

**DELIBERATION DCM2023.03.24-07 – ECOLE PUBLIQUE DE GUILLIERS – DEMANDE DE PARTICIPATION
AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023**

- Présentation de la demande de participation
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Monsieur BOUTE Jean-Louis qui présente le dossier.

Il fait lecture au Conseil Municipal du courrier du 083 mars 2023 reçu de la Commune de GUILLIERS qui sollicite une participation financière de 673 euros 58 par élève élémentaire et de 2 372 euros 71 par élève de maternelle au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique pour l'année scolaire 2022-2023.

Sept élèves fréquentent l'école dont 2 maternelles et 5 élémentaires. Le montant global de la dépense s'élève à 8 113 euros 32.

Il rappelle que c'est une dépense obligatoire.

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance de la demande,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	13
CONTRE	00

ESDS RVA 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-25DEL2023-AR

- DONNE UN AVIS FAVORABLE à cette demande et autorise le Maire à signer la convention.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 08

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

CSOS RYA 71

DELIBERATION DCM2023.03.24-08 – ECOLE SAINT JOSEPH DE PLOERMEL – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA CLASSE ULIS – ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Monsieur BOUTE Jean-Louis qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier du 16 mars 2023 de l'Ecole privée Saint Joseph de PLOERMEL qui sollicite une contribution de la Commune pour un élève de MOHON scolarisé en classe ULIS dans son établissement au titre de l'année scolaire 2022/2023.

Le montant de la participation financière est libre. Mr le Maire propose de verser le montant identique à celui versé pour un élève de primaire à MOHON selon le coût moyen départemental calculé par les Services de l'Etat soit 426 euros 65.

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance de la demande,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	13
CONTRE	00

ESDS RVA 5 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-26DEL2023-AR

- DECIDE de verser une participation financière d'un montant de 426 euros 65 au titre des frais de fonctionnement pour la classe ULIS pour l'année scolaire 2022/2023 pour cet élève.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 09

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.03.24-09 – COLLEGE SAINTE MARGUERITE DE JOSSELIN – DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE LINGUISTIQUE – MAI 2023

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Monsieur BOUTE Jean-Louis qui présente le dossier.

Il présente la demande du Collège Sainte Marguerite de Josselin qui sollicite par courrier du 8 février 2023, une aide financière pour subventionner un voyage linguistique à Amsterdam du 1^{er} au 6 mai 2023 pour un élève domicilié à MOHON.

Le coût de la participation familiale s'élève à 470 euros.

Il propose d'allouer 50 euros.

LE CONSEIL,

Après avoir pris connaissance de la demande,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	13
CONTRE	00

ESOS .RVA 7 1

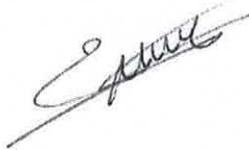
Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-27DEL2023-AR

- DECIDE de verser une participation financière d'un montant de 50 euros. La somme sera versée au Collège sur production de l'attestation de participation après le voyage.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





CSOS RYA 11

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR 2023**
ID : 056-215601345-20230324-20DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 10

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

**DELIBERATION DCM2023.03.24-10 – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE
POUR AIDER AU FINANCEMENT D'UN STAGE A L'ETRANGER EN MAI/JUIN 2023**

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Monsieur BOUTE Jean-Louis qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier de Monsieur TEDESCHI Noé en date du 15 février 2023 par lequel il sollicite un don auprès de la Commune afin de l'aider à financer un stage à l'étranger du 28 mai au 28 juin 2023 pour acquérir de nouvelles connaissances dans le cadre de sa formation de technicien et conseil vente en animalerie.

Il propose de lui attribuer la somme de 150 euros par souci d'équité entre toutes les demandes de financement de stage à l'étranger.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

CSOS .RVA 5 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le

17 AVR. 2023

ID : 056-215601345-20230324-26DEL2023-AR

- DECIDE d'accorder la somme de 150 euros à Monsieur TEDESCHI Noé pour l'aider à financer son stage.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 11

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESDS RVA 71

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-29DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-11 – PRESENTATION DU PROJET DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR RECOURS A UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LE DOSSIER BOULANGERIE (lot 1) SUITE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2022

- Présentation du projet
- Avis spontané du Conseil Municipal

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 décembre 2022 l'autorisant à lancer une consultation pour recourir à un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet d'évaluation du coût de rénovation du bâtiment existant de la boulangerie et du coût de construction d'un bâtiment neuf sur un autre site ainsi que l'étude des financements possibles.

Il présente le projet de marché public de prestations intellectuelles qu'il a rédigé pour lancer la consultation (lot 1) car ce marché pourrait comporter un deuxième lot pour un autre projet communal.

Il demande l'avis spontané du Conseil Municipal.

LE CONSEIL,

Après exposé et étude du projet,

Emet l'avis suivant : il préconise d'élargir ce projet à des locaux commerciaux plutôt que de restreindre le projet à la boulangerie.

Valide le projet présenté par le Maire en modifiant l'objet (locaux commerciaux au lieu de boulangerie).

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,
Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,
Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 12

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

CSOS RYA 8 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR 2023**
ID : 056-215601345-20230404-DL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-12 – PRESENTATION DU PROJET DE MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR RECOURS A UN ASSISTANT A MAITRISE D’OUVRAGE (AMO) POUR LE DOSSIER DE CONSTRUCTION D’UN LOCAL POUR LES ARCHIVES COMMUNALES ET RESTAURATION DU 1^{ER} ETAGE DE LA MAIRIE (lot 2)

- Présentation du projet
- Avis spontané du Conseil Municipal

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire rappelle le projet de construction d’un local pour les archives communales et la restauration du premier étage de la mairie et propose de lancer une consultation pour recourir à un Assistant à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour aider à monter le projet ainsi que l’étude des financements possibles.

Il présente le projet de marché public de prestations intellectuelles qu’il a rédigé pour lancer la consultation (lot 2) car ce marché pourrait comporter un premier lot pour un autre projet communal.

Il demande l’avis spontané du Conseil Municipal.

LE CONSEIL,

Après exposé et étude du projet,

Emet l’avis suivant : avis favorable.

Valide le projet présenté par le Maire.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l’article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



ESDS RVA 7 1



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-31DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 13

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION DCM2023.03.24-13 – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ENSEMBLE POLYVALENT

- Suite au contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage à Morbihan Energies : présentation des attributions N° 4 et N° 5 sur le lancement de la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2022 par laquelle un contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage a été signé avec Morbihan Energies pour des actions de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Avant d'engager la consultation pour la maîtrise d'œuvre par le Syndicat, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- le souhait de lancer la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre (attributions N° 4 et 5 du contrat de mandat)
- sa volonté de poursuivre le projet jusqu'aux travaux (avec ou sans subvention supplémentaire obtenue)
- de préciser le calendrier de travaux demandé dans le cadre de la subvention du Département,
- de préciser le rôle du CEREMA dans ce projet.

LE CONSEIL,

Après exposé du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	01
SUFFRAGES EXPRIMES	12
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	12
CONTRE	00

- **CONFIE** à Morbihan Energies les attributions supplémentaires N° 4 et N° 5 prévues au contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage dans le cadre du lancement de la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre.

- **CONFIRME** sa volonté de poursuivre le projet jusqu'aux travaux (avec ou sans subvention supplémentaire obtenue) en une seule phase.

- **PRECISE** le calendrier de travaux demandé dans le cadre de la subvention du Département : travaux à l'été notamment pour la cantine municipale.

- **DIT QUE** le Céréma sera sollicité pour d'autres projets communaux afin d'éviter tout doublon dans le présent projet.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
 24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 14

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESDS RVA 11

DELIBERATION DCM2023.03.24-14 – SUITE A AVANCEMENT DE GRADE AU SEIN DU SERVICE D'ANIMATION

- Proposition de suppression du poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet au 1^{er} avril 2023

- Proposition de création du poste d'Adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe au 1^{er} avril 2023

- Mise à jour du tableau des effectifs

- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Compte-tenu de la possibilité d'avancement de grade d'un Agent au service d'animation, il est proposé de supprimer le poste d'Adjoint territorial d'animation à temps non complet (9,5 h/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2023,

Il est proposé de créer le poste d'Adjoint Territorial d'animation Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à compter du 1^{er} avril 2023,

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du Personnel Communal,

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2022.06.17.10 du 17 juin 2022 fixant les taux de promotion dans la Collectivité à 100 % pour tous les grades de la Collectivité,

Vu la proposition de mise à jour du tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} avril 2023 :

SERVICE ADMINISTRATIF	SERVICE TECHNIQUE	SERVICE ANIMATION
1 Attachée territoriale à temps complet	2 Adjoints Techniques territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe à temps complet	1 Adjointe Territoriale d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (9.50 H/35 ^{ème})
1 Adjointe administrative territoriale à temps non complet (28 H/35 ^{ème})	1 Adjoint Technique territorial à temps complet	
	1 Adjointe Technique territoriale à temps non complet (12.7/35 ^{ème})	

LE CONSEIL,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	13
CONTRE	00

- **DECIDE** de supprimer le poste d'Adjoint Territorial - d'animation à temps non complet au 1^{er} avril 2023.
- **DECIDE** de créer le poste d'Adjoint Territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} avril 2023,
- **VALIDE** la mise à jour du tableau des effectifs du Personnel Communal au 1^{er} avril 2023.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis



CSUS RVA 7 1



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-33DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 15

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESDS NVA 51

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-33DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-15 – FONDATION DU PATRIMOINE – DEMANDE D'ADHESION ANNEE 2023

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Jean-Louis BOUTE

Exposé

Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Louis BOUTE qui présente le dossier.

Il fait lecture du courrier du 6 février 2023 proposant l'adhésion de la Commune à la Fondation du Patrimoine afin de soutenir la préservation du patrimoine de la région.

La Fondation peut aider la Commune pour renforcer l'attractivité de son territoire communal que ce soit pour la restauration du patrimoine public (église, lavoirs, fontaines, ouvrages et bâtiments civils etc..) du patrimoine privé (maisons, fermes, moulins) comme du patrimoine naturel.

L'adhésion à la Fondation permet de :

- bénéficier d'un accompagnement humain, technique et financier pour les projets
- avoir des liens privilégiés avec la Fondation et les Délégués locaux
- participer à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
- recevoir les lettres d'informations mensuelles.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200 euros pour la Commune.

LE CONSEIL,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	13
CONTRE	00

CS03 8YA 31

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-33DEL2023-AR

- **DECIDE** d'adhérer à la Fondation du patrimoine.
- Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,
Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,
Mr MAHIEUX Francis



CSOS .RVA 11



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-34DEL2023-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 16

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESDS RVA 11

DELIBERATION DCM2023.03.24-16 – DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION ZC 107 – RUE DES COURTILS PAR UN PARTICULIER

- Présentation de la demande
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Patrick LEGROS de la société PAN ENERGIE pour acquérir la parcelle communale cadastrée section ZC 107 d'une contenance de 9 050 m².

Cette société basée à Brest est spécialisée dans l'installation de centrales photovoltaïque de basse tension.

Après avoir réalisé une étude préliminaire le gérant de la société confirme que l'ensoleillement est intéressant ainsi qu'une connexion à proximité pour l'installation de centrales solaires en basse tension.

LE CONSEIL,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	10
CONTRE	03

ESDS .RVA 11

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-34DEL2023-AR

- DECIDE de vendre la parcelle communale ZC 107 à la société PAN ENERGIES.

Le tarif de vente sera fixé ultérieurement.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 17

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

6305 .RVA 21

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-35DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-17 – PLOERMEL COMMUNAUTE - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020/2021

- Présentation du rapport

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2020/2021 de PLOERMEL COMMUNAUTE.

LE CONSEIL,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

PREND ACTE du rapport.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 18

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESUS .RVA 11

DELIBERATION DCM2023.03.24-18 – ACHAT DE CHEMIN RURAL A QUENOGER

- Présentation du dossier
- Délibération à prendre

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 06 février 2004 par laquelle le Conseil municipal avait décidé de soumettre à enquête publique la demande de Mr et Mme GRASLAND Daniel pour l'achat d'une partie du chemin rural n° 41 à Quénoger sur environ une trentaine de mètres et qui s'encastrait dans le terrain cadastré section ZM N° 66 leur appartenant.

A l'issue de l'enquête publique,

Vu les observations du Commissaire Enquêteur,
Vu qu'aucun arrangement amiable entre les riverains n'avait pu être obtenu,

La Commune avait refusé de vendre cette partie de chemin rural N° 41 et également émis des exigences (enlèvement des arbustes plantés sur la partie communale ; refus d'ouvrir la douve obturée pour le drainage sollicitée par Mr MAUCARRE Gilles compte-tenu que même en période pluvieuse, les drains étaient inutiles car aucune trace d'excès d'eau n'apparaissait ; autorisation donnée à Mr et Mme GRASLAND pour entretenir la partie herbeuse avec interdiction de désherbage).

Le Maire ajoute qu'il a rencontré Mr et Mme GRASLAND et Mr MAUCARRE et qu'un accord amiable a été trouvé le 17 mars 2023 entre les deux familles.

LE CONSEIL,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	11
DONNANTS POUVOIR	02
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	03
SUFFRAGES EXPRIMES	10
MAJORITE ABSOLUE	06
POUR	10
CONTRE	00

ESOS RVA 11

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-36DEL2023-AR

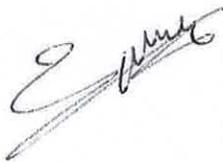
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour faire appel à un géomètre pour réaliser un projet de bornage qui sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance .

- Le tarif de vente sera fixé ultérieurement ainsi que le déclassement de cette portion de chemin rural N° 51.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis





DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
24 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – DCM2023.03.24 - 19

L'an deux mil vingt-trois, le 24 mars à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 mars 2023 qui leur a été adressée le 17 mars 2023 par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile par Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le même jour.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mr MAHIEUX Francis Maire et Président de séance, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr BOUTE Jean-Louis, Mr LE QUEUX Pascal, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr BIGORGNE Cédric, Mme DOLO Anne-Marie, Mme JEHANNIN Claudine, Mr MICHEL Yannick et Mme OLSEN Nadine.

Etaient absents donnant pouvoir : Mme CHASLES Vanessa donnant pouvoir à Mr BOUTE Jean-Louis et Mr DE CANCELLIS Georges donnant pouvoir à Mr PERNEL Bernard.

Etait absent excusé : Mr DE LA PORTE DES VAUX Pierre.

Etait absente : Mme BOUTE Marie-Annick.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	11	02	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur MAHIEUX Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur LE QUEUX Pascal à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Secrétaire Générale de Mairie en qualité de secrétaire assistante.

ESDS .RVA 51

Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le **17 AVR. 2023**
ID : 056-215601345-20230324-37DEL2023-AR

DELIBERATION DCM2023.03.24-19 – DEMANDE DES AMIS D’HENRI BARBUSSE

- Présentation de la demande
- Vœu du Conseil Municipal

Rapporteur : Mr Francis MAHIEUX

Exposé

Le Maire fait lecture du courrier du 16 janvier 2023 des Amis d’Henri BARBUSSE qui sollicite le soutien du Conseil Municipal sous forme de vœu pour leur démarche de panthéonisation à l’occasion du 150^{ème} anniversaire de sa naissance.

Henri BARBUSSE, journaliste, homme de lettres, écrivain engagé jusqu’à sa mort en 1935, a été un personnage très important sur la scène littéraire et a passé sa vie à mener son combat pour la paix.

L’Association souhaiterait également faire de sa maison dans l’Oise, un lieu de rencontres, d’échanges et de mémoire, d’éducation à la paix en direction des jeunes générations. Cette maison nécessitant des travaux importants, toute aide financière ou matérielle serait la bienvenue.

Un courrier de l’ARAC a été adressé le 9 décembre 2022 au Président de la République demandant la panthéonisation.

LE CONSEIL,

Vu la présentation faite par Monsieur le Maire, rapporteur du dossier,

- SOUTIENT la démarche de panthéonisation d’Henri BARBUSSE (10 voix pour et 3 abstentions).

Délibération publiée conformément aux dispositions de l’article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne : 7 avril 2023

Le Secrétaire de séance,

Mr LE QUEUX Pascal



Le Maire,

Mr MAHIEUX Francis

